

**M. Friesen:** Ne faites pas le vertueux.

**M. Nystrom:** Ils ont joué leur rôle dans l'économie. Beaucoup de ces gens-là sont des pionniers venus de l'Est et du Centre de l'Europe pour bâtir une province et un pays. Ils ont entrepris de défricher la terre dont une partie est de piètre qualité, ils ont travaillé dur et c'est pourquoi eux et leurs enfants méritent d'être défendus à la Chambre. Je n'apprécie donc guère les propos moqueurs de certains conservateurs de la Colombie ou de l'Alberta au sujet des habitants des villages de la Saskatchewan.

**M. Malone:** Ma localité compte 160 âmes.

**M. Nystrom:** Monsieur le Président, qu'une ville compte 160, 80 ou 50 habitants, je les prends tous au sérieux.

**M. Malone:** C'est vrai.

**M. Nystrom:** Je ne m'en excuse pas. Je sais que tous les conservateurs ne pensent pas ainsi. J'en connais qui respectent les individus mais ce n'est pas le cas pour tous.

**M. le vice-président:** En toute déférence, je dois signaler au député que le Règlement l'oblige à respecter la règle de la stricte pertinence alors qu'il examine les propositions d'amendement à l'étape du rapport.

**M. Kristiansen:** On a bien du mal à la respecter, la règle de la stricte pertinence, avec tous ces impertinents conservateurs qui nous entourent.

**M. Nystrom:** Monsieur le Président, je vous ai fourni deux ou trois très bons exemples et je pense avoir réussi à vous convaincre, vous qui habitez Ottawa, que nous avons raison de vouloir qu'on ne traite pas injustement les habitants des villages et des hameaux. Je sais que le député d'Assiniboia est d'accord avec moi, car je le vois verser des larmes de crocodile. On dirait qu'il comprend parfois qu'on ne doit pas traiter injustement la population rurale.

Il y a dans ma circonscription une ligne secondaire qui part de la ville de Foam Lake et qui aboutit dans la circonscription de Humboldt-Lake Centre. Dans ma circonscription, elle traverse le petit village de West Bend, puis les villes de Bankend et de Wishart, toutes deux situées dans la circonscription de Humboldt-Lake Centre. Encore une fois, les habitants de ces localités ont combattu avec vaillance pour tâcher de conserver ce tronçon. Mais ce fut en vain, et la motion n° 35 nous dit que là où il n'y a pas de voies ferrées, comme par exemple de Wishart à Foam Lake, nous devrions subventionner les entreprises de camionnage pour transporter le grain et aider les agriculteurs à l'acheminer vers les marchés. Dans ce cas, ce sera peut-être des villes comme Wynyard, Lestock, Foam Lake, Elfros, ou quelque village voisin. Voilà ce que fera la motion n° 35. Et voilà pourquoi nous voulons persuader la Chambre de l'adopter. Si j'en crois la rumeur, monsieur le Président, j'ai tout lieu de me réjouir de ce que les conservateurs se rendent à mes raisons. J'aimerais également arriver à convaincre les députés ministériels qu'il importe d'assurer le financement dans le cadre du projet de loi sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et de ne pas le soutirer au programme de modernisation du réseau.

**M. le vice-président:** Je regrette d'interrompre le député, mais il a épuisé son temps de parole.

#### *Transport du grain de l'Ouest—Loi*

**M. Mazankowski:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le député m'autorise-t-il à lui poser une question.

**M. le vice-président:** A condition que la Chambre y consente à l'unanimité, le député ayant déjà épuisé son temps de parole. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** Il n'y a pas consentement unanime.

**M. Mazankowski:** M. Flis a dit non.

**M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake):** Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de parler de cet amendement qui garantirait que le transport du grain par camion à partir d'un point d'expédition situé sur une ligne ferroviaire qui n'a pas encore été désaffectée par une ordonnance de la Commission canadienne des transports serait interdit. Nous tenons à ce que l'on conserve les lignes d'embranchement qui desservent une bonne partie des Prairies. Nous sommes déconcertés et déçus de constater que nos collègues qui sont assis à notre droite . . .

**M. Malone:** A l'extrême droite.

**M. Sargeant:** Oui, à l'extrême droite, comme le précise mon collègue. Il ne partagent pas l'intérêt que nous portons aux petites villes des Prairies. Nous avons souvent remarqué au cours du débat que mes collègues assis à l'extrême droite, manquent souvent de logique à propos de la préservation des lignes ferroviaires de l'ouest du Canada et du transport du grain par camion. Il y a deux ou trois jours, le député d'Assiniboia (M. Gustafson) a dit que dans certaines régions, les lignes ont déjà été supprimées, ce qui cause de gros problèmes aux agriculteurs qui sont loin des éleveurs. Les producteurs ont intérêt à ce que ce projet de loi contienne une disposition qui leur donne l'occasion d'acheminer leur grain vers le marché aussi facilement que les céréaliers dont l'exploitation agricole est située le long d'une ligne principale ou d'un élévateur de grande capacité. Il donnait apparemment son appui aux producteurs; cet après-midi par contre, il critique notre motion n° 35, ce qui me semble illogique, monsieur le Président.

Le député de l'Ontario (M. Fennell) a fait une remarque intéressante il y a quelques jours; il a dit que son parti croit en la libre entreprise et le camionneur est un entrepreneur. C'est la personne que son parti essaie de protéger. Son parti essayait par ailleurs de protéger le producteur pour lui permettre d'acheminer son produit vers le marché de la façon la plus efficace. C'est plutôt surprenant, monsieur le Président, compte tenu du fait que les deux grosses sociétés de camionnage, qui détiennent pratiquement le monopole sur le transport du grain des Prairies, appartiennent au CN et au CP. J'apprends en fait qu'en quelques mois à peine, le CP a créé quatre petites sociétés de camionnage en Saskatchewan pour garantir les bénéficiaires déjà très confortables qu'il réalise. Ce fait prouve, à mon avis, comme le CN et le CP font du camionnage, ces sociétés n'offriront pas un système particulièrement efficace aux producteurs. La situation sera probablement pratiquement analogue à la situation actuelle où les deux compagnies de chemin de fer détiennent le monopole et offrent un service loin d'être satisfaisant aux producteurs des Prairies.